

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal de Cobonne,
le lundi 30 mars 2015, en mairie de Cobonne.**

Présents : MM. José LOTHE, Raymond FARNIER, Mme Cécile MATHIEU, M. Fabrice MANGAULT, Mme GAUTHIER Josiane, MM. Serge ALLAIN, Raphaël CUER, Franck GENCEL, François LEROY, Thierry RAILLON.

Absent : M. Dominique RENÉ.

Secrétaire de séance : M. Serge ALLAIN.

La séance du Conseil est ouverte à 20 h 35.

M. le Maire lit le compte rendu du Conseil extraordinaire du lundi 23 mars 2015 et demande si les conseillers ont des observations à formuler. Aucun des conseillers ne votant contre ni s'abstenant, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

1^{re} délibération : Vote des comptes administratifs 2014 en M14

Résultat du fonctionnement de l'année 2014 : - 8 647.01 €

Résultat antérieur : 25 414.01 €

Résultat global en fonctionnement : 16 767.00 €

Résultat d'investissement de l'année 2014 : 37 175.81 €

Résultat antérieur : - 26 323.37 €

Résultat global en investissement : 10 852.44 €

Les comptes 2014 sont adoptés par 9 voix. M. le Maire ne participe pas au vote

Vote des comptes administratifs 2014 en M49 Eau-Assainissement

Résultat du fonctionnement de l'année 2014 : 13 632.67 €

Résultat antérieur : 3 409.14 €

Résultat global en fonctionnement : 17 041.81 €

Résultat d'investissement de l'année 2013 : 5 93.65€

Résultat antérieur : 7 452.50€

Résultat global en investissement : 12 546.15€

Les comptes 2014 sont adoptés par 9 voix. M. le Maire ne participe pas au vote

2^{ème} délibération : approbation des comptes de gestion 2014

Présentation des comptes de gestion de l'année 2014, établis par la Trésorerie de Crest pour les budgets M14 et M49 : Adopté à l'unanimité

3^{ème} délibération : affectation des résultats

M14 : Résultat de fonctionnement fin 2014 : 16 767.00 € reporté en totalité en fonctionnement : adopté à l'unanimité

M49 : Eau-Assainissement fin 2014 : 17 041.81 € reporté en totalité en fonctionnement : adopté à l'unanimité

4^{ème} délibération : taux d'imposition 2015.

Considérant les besoins de financement pour l'année 2015, M. le Maire propose au Conseil de garder les mêmes taux d'imposition pour l'année 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des Conseillers présents, fixe au même taux que l'année 2014 le taux des impôts pour l'année 2015 :

taxe d'habitation : 10, 53 %

taxe du foncier bâti : 11, 73 %

taxe du foncier non bâti : 28, 40 % .

5^{ème} délibération : budgets Primitifs 2015 :

M14 : Fonctionnement : 124 457 €

Investissement : 33 586 €

Adopté à l'unanimité

M49 : Fonctionnement : 50 801 €

Investissement : 33 651 €

Adopté à l'unanimité

6^e délibération : Subventions communales.

M. le Maire propose au Conseil de fixer le montant des subventions versées par la Commune aux associations. Après en avoir délibéré, le Conseil vote les montants suivants :

École de Cobonne : 800 € Amis du Vieux Cobonne : 140 euros.

ACCA de Cobonne : 140 € ADMR du Vellan (portage des repas) : 100 euros

ADMR du Vellan (aide ménagère) :	150 €	Sauvegarde des monuments de la Drôme :	50 euros
Radio Saint-Ferréol :	50 euros	Familles rurales de la Gervanne :	40 euros
Office de Tourisme de Crest :	40 euros	Gigors Electric Sound System :	100 euros
UPVD :	100 euros	Club intergénération (Beaufort) :	50 euros
Divers :	240 euros		
Total :	2 000 euros	: Adopté à l'unanimité	

7^e délibération : schéma de mutualisation des services par la CCVD.

M. le Maire rappelle que le Conseil communautaire du 16 décembre 2014 a présenté le projet de schéma de mutualisation de services du Val de Drôme, rendu obligatoire par la loi RCT du 16/12/ 2010. Il rappelle également que la CCVD a développé la mutualisation dès 2008 et qu'à défaut de délibération de notre Commune, l'avis sera réputé favorable. M. le Maire propose de donner un avis favorable au rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de la CCVD et ceux des communes -membres, en rappelant toutefois que la Commune de Cobonne n'ayant pas établi de document d'urbanisme, elle ne peut transmettre, dans ce domaine, une compétence qu'elle ne peut exercer.

Délibération adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8^e délibération : Extension de l'itinéraire de la Grande Traversée du Vercors (GTV) sur le secteur de la Gervanne.

En 2015, une extension de l'itinéraire GTV « VTT-équestre » est projetée en passant par le sud du territoire, au départ de Crest, ville qui est la porte du Parc Naturel Régional du Vercors. Le tracé retenu traverse les communes de Crest, Aouste/Sye, Cobonne, Suze, Beaufort/Gervanne, Gigors et Lozeron, Plan de Baix, avant de rejoindre l'itinéraire actuel sur la commune du Chaffal.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal **accepte** le passage des Vététistes et cavaliers sur l'itinéraire sélectionné, en rappelant que la traversée du village n'est pas autorisée pour les Vététistes ni pour les cavaliers, **émet** un avis favorable au tracé de l'itinéraire GTV Gervanne sur la commune de Cobonne, **accepte** la mise en place de balises type GTV (sur les panneaux directionnels en place) nécessaire à la pratique de l'itinérance et **soutient** la mise en réseau des professionnels (hébergeurs, prestataires d'activités, commerces...), autour de l'itinéraire.

Délibération adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

École

M. le Maire informe le Conseil que lui-même et Cécile Mathieu ont rendez-vous le mardi 31 avec Mme Paganon, inspectrice de l'Éducation nationale. Loïc Viret, adjoint à Gigors, sera présent.

M. le Maire et Cécile Mathieu sont allés à l'assemblée générale de la MFR de Divajeu ; ils informent le Conseil que les repas sont désormais fournis à notre cantine par la Société Chauméane, créée par la MFR pour satisfaire la législation sur les associations.

M. le Maire informe le Conseil que la Société Elixir a fait une proposition pour fournir les repas à la cantine de Cobonne au prix de 3,28 euros HT, soit 3,46 euros TTC.

Questions diverses.

- M. le Maire informe le Conseil que M. le Préfet a informé la Commune du report du délai pour Natura 2000 à la 2^e quinzaine d'octobre 2015.

- M. le Maire donne connaissance au Conseil de la lettre reçue de M. Delcour Christophe.

- M. le Maire informe le Conseil des difficultés financières rencontrées par le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme) qui vont occasionner une hausse du coût des traitements des ordures et, en conséquence, une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- La SCIA Sous les Chênes a demandé au Conseil que son projet d'habitat groupé de 5 habitations situé à Cobonne au lieu dit les Granges, quartier Combet, puisse être identifié comme étant un hameau. Après examen, il apparaît au Conseil qu'un seul bâtiment existant, à rénover et à agrandir ne peut être dénommé hameau.

- M. le Maire informe le Conseil que pour l'année scolaire 2014-2015, la participation de l'État pour les Temps d'activités périscolaires s'est élevée à 800 euros (soit 50 € par enfant), et que la Commune n'est pas éligible aux aides supplémentaires.

- La Commune a transmis à Mme Lantheaume Viviane le devis d'Objectif Eau pour effectuer un branchement.

- Une classe d'Aouste a demandé d'utiliser le Jardin du Donjon pour y pique-niquer le jeudi 4 juin : Le Conseil donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 15

Le secrétaire, Serge ALLAIN

Le Maire, José LOTHE